

Orientation post BAC

Par **cmbyn**, le **15/02/2019** à **15:45**

Bonjour, je m'appelle Raïana je suis actuellement en Terminale ES, j'aimerais faire des études de droit mais je ne me sens pas débiter l'université de suite donc j'ai penser me lancer dans une CPGE A/L ou B/L afin d'acquérir leur méthodes rigoureuses de travail et ainsi être mieux préparée à la vie universitaire. Cependant, je me demande s'il est possible de passer ,après les deux années de prépa, directement en L3 et si vous trouvez cela conseillé, car je trouve assez bizarre tout de même d'entrer en 3 eme année de droit sans jamais en avoir fait. ./

Par **LouisDD**, le **15/02/2019** à **18:52**

Salut

La méthode pour percer en droit s'acquiert en pratiquant les différents exercices juridiques. Aussi au lieu de faire deux ans de CPGE (qui normalement peuvent donner sur une passerelle en L3), il est presque aussi logique de directement aller en fac de droit... surtout si faire une CPGE n'est pour vous qu'un moyen d'acquérir de la méthode...

A voir ce que d'autres en pensent

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/02/2019** à **08:04**

Bonjour

[citation] acquérir leur méthodes rigoureuses de travail [/citation]

Comme le dit Louis, la méthodologie s'acquiert en première année. Le fait de passer d'abord par une CPGE va plus vous perturber qu'autres choses. J'ai en TD une étudiante qui est passé par une prépa avant d'intégrer directement une deuxième année d'AES. Cela ne lui a pas permis d'être plus à l'aise niveau méthodologie, bien au contraire ...

Bref si vous voulez faire des études de droit, il faut aller directement en fac de droit.